



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;

Vu les propositions de Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la deuxième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

M. Bruno FOUCHER Professeur Agrégé

**Président du Jury (Suppléant) :**

Mme Sandra TEIXEIRA Maître de Conférences

**Titulaires :**

M. Gil COL Professeur d'Université

Mme Héléne ROY Maître de Conférences

Mme Sylvaine FAURE GODBERT Maître de Conférences

M. Etienne BOILLET Maître de Conférences

M. Arlindo FIGUEIRAL MARQUES Professeur Certifié

Mme Alix MARY Professeur Agrégé

Mme Galina SUBBOTINA Maître de Conférences

M. Mustapha DEABES CDI

M. Emile AMOUZOU Maître de Conférences

**Suppléants :**

M. Philippe CAUVET Maître de Conférences

Mme Emmanuelle SIMON Maître de Conférences

Mme Emilie CARATINI Maître de Conférences

M. Rodolphe PAUVERT Maître de Conférences

Mme Karina MARQUES Maître de Conférences

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme YECHE directrice de l'UFR lettres et langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Octobre 2020

Le Président de l'Université

Yves Jean

et par délégation,

la Vice Présidente

Virginie Laval